

N° : DP 20/142

DECISION DU PRESIDENT

ACQUISITION DE LA PARCELLE BI N°882 A TOULON AUPRES DE LA SCCV JB ABEL POUR UN MONTANT DE 22 000 € EN VUE DE LA REALISATION DE L'OPERATION N°367 DU PLU DE TOULON

Le Président de la Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Plan Local d'Urbanisme de Toulon,

VU la proposition de la Métropole en date du 24 février 2020,

VU l'accord de la SCCV JB Abel, propriétaire de la parcelle BI n° 882 sise 1519 Boulevard Jean-Baptiste Abel à Toulon, sur les modalités de sa cession à la Métropole en date du 9 mars 2020,

VU l'extrait Kbis portant immatriculation de la société venderesse,

VU le plan de situation de la parcelle BI n° 882,

VU le plan de division n° 137 7631 V du 10/04/2018 établi par le Cabinet Thierry SCHNEIDER,

CONSIDERANT que la Métropole est compétente en matière de création, d'aménagement et d'entretien de voirie,

CONSIDERANT que la parcelle est grevée par l'emplacement réservé n°367 du Plan Local d'Urbanisme de Toulon qui prévoit l'élargissement à 10 mètres du Boulevard Abel,

CONSIDERANT que l'acquisition de cet espace permettra d'améliorer la sécurisation de la circulation sur l'axe routier précité,

CONSIDERANT que la société propriétaire est favorable à la cession à la Métropole de cette emprise à hauteur de 22 000 €,

CONSIDERANT que la valeur vénale de la parcelle objet de la présente dispense la Métropole de solliciter une estimation domaniale, eu égard aux seuils de saisine fixés par l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016,

DECIDE

ARTICLE 1

D'ACQUERIR la parcelle BI n° 882 d'une surface de 71m² auprès de la SCCV JB ABEL pour un montant de 22 000 € en vue de la réalisation de l'opération n° 367 du PLU de Toulon.

ARTICLE 2

DE DIRE que cette emprise sera classée dans le domaine public routier métropolitain une fois que les travaux d'élargissement du Boulevard Jean-Baptiste Abel seront réalisés à cet endroit.

ARTICLE 3

DE DESIGNER Maître Cendrine ABELLO, notaire à Toulon comme rédacteur de tous documents et actes chargés d'authentifier cette mutation.

ARTICLE 4

DE SIGNER l'acte constatant cette acquisition et tous documents y afférant.

ARTICLE 5

DE DIRE que les crédits sont inscrits à l'opération N°61101 article N° 21- 844 -2112 du Budget principal de 2020 (et suivants).

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **19 MAI 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le 24 FEV 2020

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

à

JB ABEL – M. Numa VURPILLOT
C/ O MEYER IMMOBILIER (Gérant)
199 Rue Ambroise Paré
L'impérial B – Parc Valgora
83160 LA VALETTE DU VAR

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

Affaire suivie par :
Ressources Juridiques, Matérielles et Numériques
Claude WEISSE, D.G.A.S.
Direction de l'Immobilier et du Foncier
Claire HUMMEL, Directeur

Contact :
Anaïs NICOLAS, Chargée d'opérations foncières
Service Action Foncière
anicolas@metropoletpm.fr - 04.94.36.33.19

N/REF : HF/VP/CW/CH/AN/0105

OBJET : Proposition de cession de la parcelle BI 882, sise 1519 Boulevard Abel à Toulon – Opération n° 367 du PLU de Toulon – Elargissement du Boulevard Abel


Monsieur,

Par échanges avec mes Services, vous avez fait part de l'intention de la Société JB ABEL, propriétaire de la parcelle sus désignée, de céder cette dernière à la Métropole, à hauteur de 22 000€, en vue de la réalisation de l'opération d'élargissement du Boulevard Abel prévue au Plan Local d'Urbanisme de Toulon.

Après étude de cette proposition, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une suite favorable peut lui être réservée.

Afin de mettre cette affaire à l'ordre du jour du prochain Bureau Métropolitain, je vous saurai gré de transmettre, par courrier officiel et sous la forme idoine, l'accord de la Société JB ABEL à la concrétisation de cette vente selon ces modalités.

Dans l'attente de l'accomplissement des formalités liées à cette acquisition, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président,
Par déléation,

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services



Métropole Toulon Provence Méditerranée
Direction de l'Immobilier et du Foncier
107 boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 Toulon Cedex 9

La Valette, le 9 mars 2020

A l'attention de Madame Claire HUMMEL

N/REF : HF/VP/CW/CH/AN/0105

Objet : Accord cession de la parcelle de la parcelle BI 882, sis boulevard Jean-Baptiste Abel à Toulon - ER n°367

Madame,

Je fais suite à nos différents échanges et au courrier que nous venons de recevoir du Directeur Général des Services nous demandant de vous transmettre notre accord concernant la cession de la parcelle BI 882 sise à Toulon dans le cadre de l'élargissement du boulevard Jean Baptiste Abel (ER n°367).

Ainsi, par le présent courrier nous vous confirmons notre accord concernant la cession de parcelle sus énoncée au prix convenu de 22 000 €.

Nous vous informons que le notaire qui sera en charge de nous représenter est Maître Nadia PECHET-SEMENOU dont voici les coordonnées : SAS SEGARD SAIZOU PHILIP - 132 avenue Jean Jaurès 83130 La Garde - 04 94 14 76 24 - nadia.pechet@notaireslagarde.fr

Vous pouvez dès à présent vous rapprocher de l'étude afin de concrétiser cette affaire dans les meilleurs délais.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, en l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour la SCCV JB ABEL
Olivier MEYER

N° de gestion 2017D00601

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 20 juillet 2017

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 831 003 710 R.C.S. Toulon
Date d'immatriculation 20/07/2017
Dénomination ou raison sociale **JB ABEL**
Forme juridique Société civile immobilière de construction vente
Capital social 300,00 Euros
Adresse du siège 199 Rue Ambroise Paré - L'Impérial B c/o MEYER IMMOBILIER Parc Valgora 83160 La Valette-du-Var
Durée de la personne morale Jusqu'au 20/07/2116

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant - Associé

Dénomination MEYER IMMOBILIER
Adresse 199 Rue Ambroise Paré - L'Impérial B 83160 La Valette-du-Var

Associé

Nom, prénoms VURPILLOT Numa
Date et lieu de naissance Le 23/08/1987 à Toulon (83)
Nationalité Française
Domicile personnel Chemin des moineaux villa les Roches Vertes 83000 Toulon

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 199 Rue Ambroise Paré - L'Impérial B c/o MEYER IMMOBILIER Parc Valgora 83160 La Valette-du-Var
Activité(s) exercée(s) Acquisition construction aménagement location gestion de biens immobiliers.
Date de commencement d'activité 19/07/2017
Origine du fonds ou de l'activité Création

Le Greffier

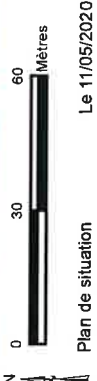


FIN DE L'EXTRAIT



PARCELLE BI n°882

1519 Bd Abel à Toulon



Plan de situation

Le 11/05/2020



Département du VAR
Commune de TOULON

Boulevard Jean-Baptiste ABEL
Cadastré : Section BI n° 105

Propriété CAZENEUVE

PLAN DE DIVISION

Tableau récapitulatif

D.M.P.C. n° 137 7631 V du 04 / 10 / 2018

| Attribution des Parcelles | Indications Cadastres | | Superficie Apparente | | | | |
|---------------------------|-----------------------|---|----------------------|----------------------|----|-------------------|----|
| | Section | Anciens Réunions Nouveaux numéros préalable | | Superficie h. a. ca. | | | |
| Lot A | BI | 105 | 881 | 19 | 65 | | |
| Lot B | BI | 105 | 882 | | 71 | 71 m ² | |
| total : | | | | | | 20 | 36 |

Levé le : 17 novembre 2016
Mis à jour le : 05 octobre 2018

Système de coordonnées X-Y rattaché au R.G.F. 93 CC43 par G.P.S.

M8395-DIV 09 2018.dwg (V2000)

D 8395

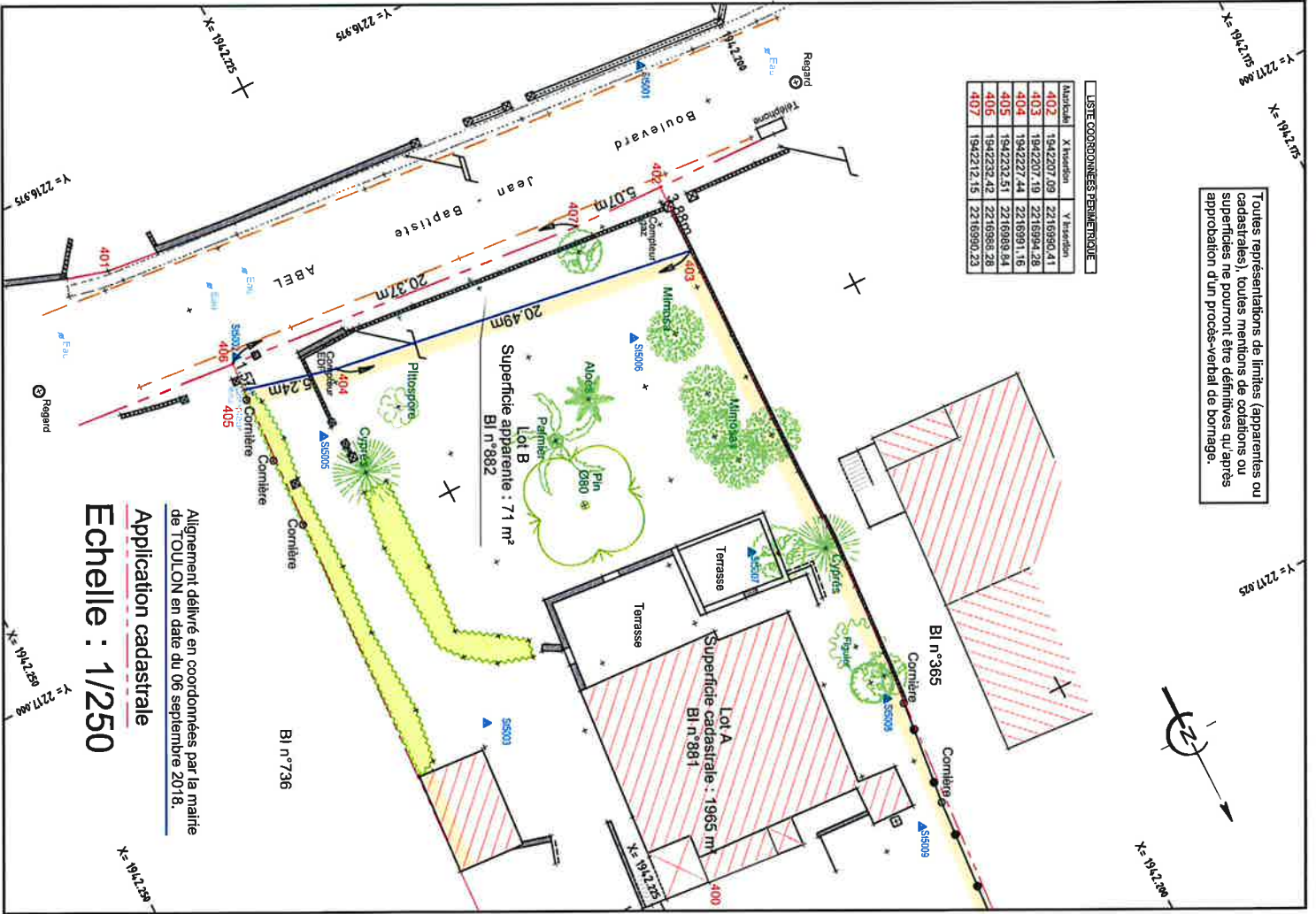


Cabinet THIERRY SCHNEIDER, Géomètre Expert Foncier D.P.L.G.
Inscrit à l'Ordre des Géomètres Experts sous le numéro 06354
Espace DELTA, 1569 Avenue de la Mer, 83140 SIX-FOURS Les Plages
Tél. : 04 94 34 81 82 ; Fax : 04 94 07 64 14
E-mail : info.geometre.schneider@dataflow.fr



Toutes représentations de limites (apparentes ou cadastrales), toutes mentions de cotations ou superficies ne pourront être définitives qu'après approbation d'un procès-verbal de bornage.

| Nomenclature | X | Y | Orientation |
|--------------|------------|------------|-------------|
| 402 | 1942207.09 | 2216990.41 | |
| 403 | 1942207.19 | 2216994.28 | |
| 404 | 1942227.44 | 2216991.16 | |
| 405 | 1942232.51 | 2216989.44 | |
| 406 | 1942232.42 | 2216986.28 | |
| 407 | 1942212.15 | 2216990.23 | |



Alignement délivré en concordances par la mairie de TOULON en date du 06 septembre 2018.
Application cadastrale
Echelle : 1/250